



BILAN 24H 2022

STATION D'EPURATION

RESIDENCE SANTAL

STATION DE TYPE SBR

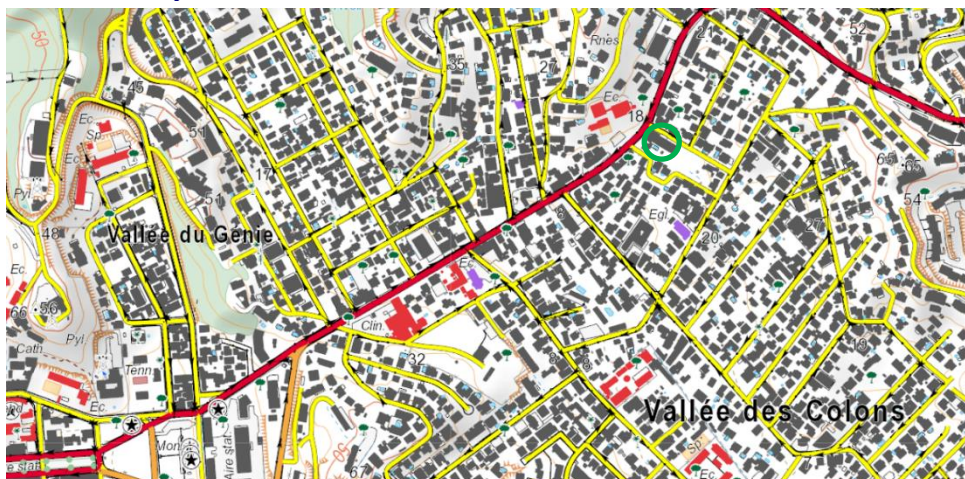
Mesures réalisées du 04 au 05 octobre 2022

RESUME

Station Santal, de type SBR	125 EH
Charge hydraulique	38,7 %
Analyses	Conforme
Conclusion :	

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

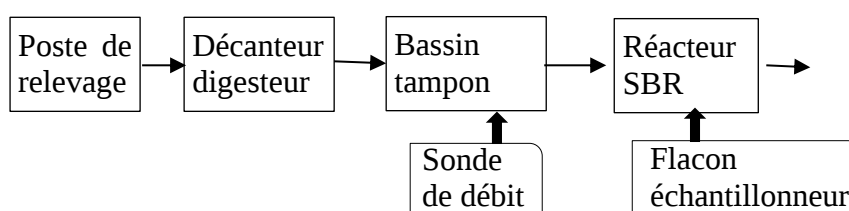
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence Santal étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	125 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	18,75 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	7,5 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	15 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	11,25 kg/j

La station est soumise à la délibération provinciale n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type SBR.



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

Une sonde pression a été placée dans le bassin tampon du 04 au 05 octobre 2022. La courbe de la mesure est en annexe 2. Le bilan a été réalisé par temps faiblement pluvieux (voir annexe 3).

Résultats de la mesure de débit	
Débit moyen	0,303 m ³ /h
Volume journalier	7,26 m ³ /j
Equivalents habitants (150 l/EH/j)	48
Nombre de pompages	5

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués 04 au 05 octobre 2022. La station est équipée d'un flacon échantillonneur en sortie permettant de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 4.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	6	25	C
DCO mg/L	58	125	C
MES mg/L	15	35	C
pH	6.03	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Tous les paramètres analysés sont conformes à la délibération provinciale.

III. CONCLUSIONS

L'ensemble des paramètres mesurés en sortie sont **conformes** à la déclaration.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH	
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

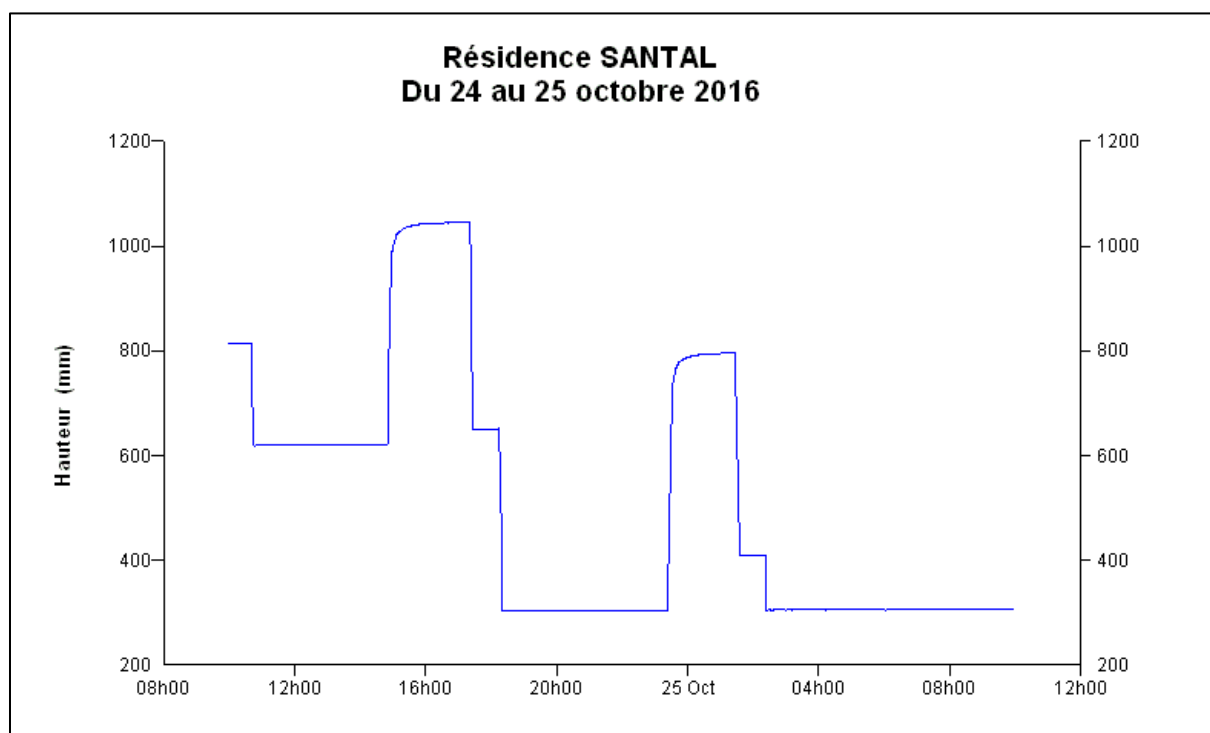
⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

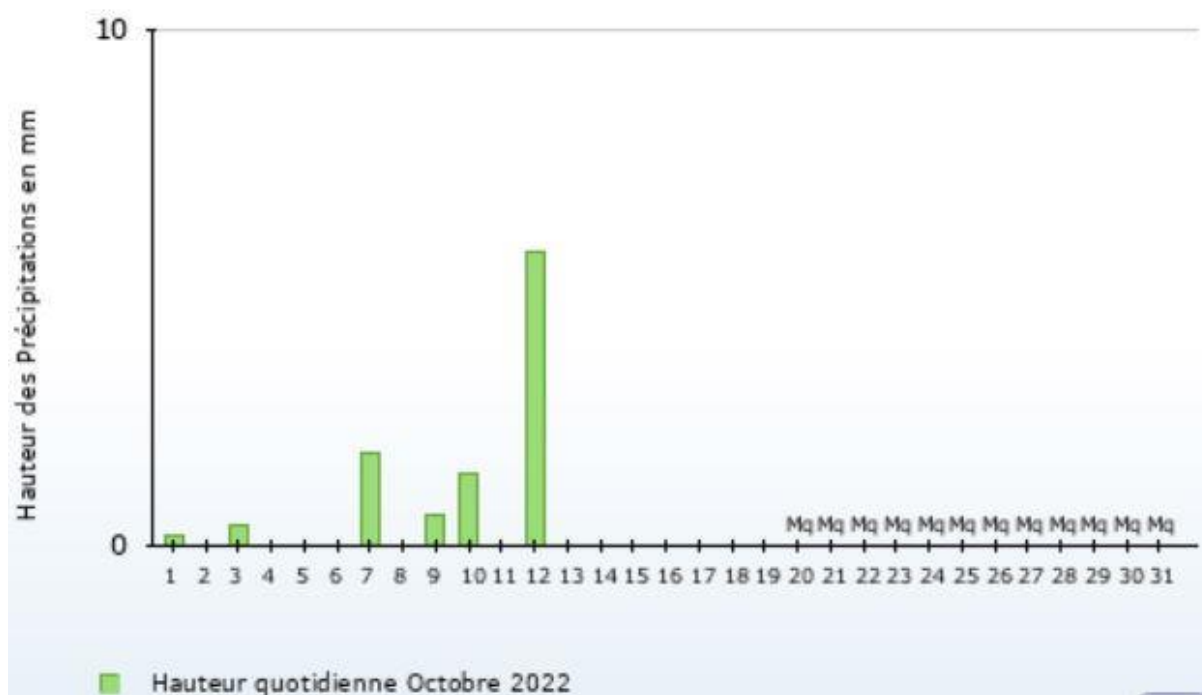
⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Courbe de débit



ANNEXE 3 : Pluviométrie Octobre 2022 Ville de Nouméa



ANNEXE 4 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2022/10/R0120

BC n°
Aff n°
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
assist-puroo@epureau.nc

Echantillon : 2022/10/E0035
Lieu du prélèvement: LE SANTAL
Date de début d'analyse : 05/10/2022
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : SORTIE STEP
Température à réception : 25°C

Date de prélèvement : 05/10/2022 10h30
Date de réception : 05/10/2022 15h40
Date de fin d'analyse : 13/10/2022
Préleveur : DAVID
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédonniennes selon la délibération n° 10277/DENVISE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	15	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 5815-1	6	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	58	mg/L	125	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	21.4	°C		0.1
pH	NF T90-008	6.03	Unités pH	6-8.5	0.1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
(2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
(3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
(4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...).
(5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
(6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en micro fibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 14/10/2022
Responsable de laboratoire

